

S.P.S M.A Rouen **Refus de réintégrer.**

Le **jeudi 27 août à 16h00**, trois projections sont atterries sur le terrain de sport.

Dès le déclenchement de l'alarme, la collègue présente sur place s'est rapidement retrouvée encerclée par plusieurs détenus cherchant à récupérer les colis. Grâce à l'arrivée rapide des renforts, la situation a pu être maîtrisée, bien qu'un seul colis sur les trois ait été récupéré.

L'ordre de réintégration immédiate avec fouilles à corps a été donné. C'est à ce moment qu'une poignée de meneurs a incité l'ensemble du groupe présent sur le terrain à refuser de réintégrer. Après plusieurs minutes de discussions houleuses, les fouilles et la réintégration ont finalement pu s'effectuer sans incident majeur.

- **Félicitations du syndicat :**

Le **SPS** félicite l'ensemble des personnels, tous corps confondus, pour leur maîtrise, leur réactivité et leur grand professionnalisme face à cette situation critique.

- **Exigence de sanctions :**

Les protagonistes et meneurs de ce mouvement de refus doivent impérativement faire l'objet de sanctions disciplinaires fermes, suivies de mesures de transfert.

- **Appel à la direction :**

Madame la Directrice, nous demandons la rédaction et la diffusion immédiates de protocoles clairs afin d'encadrer scrupuleusement ce type d'incident (*refus de réintégrer, interventions sur les cours de promenade ou terrains de sport, ouvertures à deux agents, mouvements accompagnés, etc.*).

Aujourd'hui, l'absence de directives précises crée une zone d'ombre inacceptable.

Il est urgent de formaliser ces procédures : il en va directement de la sécurité et de l'intégrité physique de votre personnel.

